Sixième Année — N° 230 | Eur Gwennek – Cinq Centimes | Samedi 22 Mai 1909

JOURNAL HEBDOMADAIRE
*Fondé en 1904*
Directeur :
F. JAFFRENNOU "Taldir"

*ABONNEMENTS :*
payables d'avance
GAULE. . 1 an. . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec " Ar Vro " Supplément périodique
GAULE . . 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 7 —
Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

# Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux
*Avenue de la Gare, CARHAIX*
CORNOUAILLES

*TARIF des INSERTIONS*
payables d'avance
Ann. et Récl., 4e p. 0f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
*Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.*

Les manuscrits ne sont pas rendus.

VILLE DE PONTRIEUX

## Union Régionaliste Bretonne

11e Congrès Annuel

**9-15 SEPTEMBRE 1909**

Jeudi 9 septembre. — A 8 heures du soir, séance solennelle d'ouverture du Congrès. 9 h. matin, Séance de travail. Fixations des ordres du jour.

Rapports généraux.

Vendredi 10 sept. — 1h.1|2 soir, Ouverture de l'*Exposition d'Art Breton* ; 3 h. Séance de travail. Travaux de la *Section d'histoire* ; 8 h. 1|2, Concert populaire breton.

Samedi 11 sept. — 9 h. matin, Séance de travail. Travaux de la *Section Economique* ; 2 h. du soir, Séance de travail. Travaux de la section de langue bretonne ; 8 h. 1|2, Concert populaire breton.

Dimanche 12 sept. — 1 h. soir, Concours de *Chorales* et de *chansons populaires bretonnes inédites* ; 3 h. 1|2, Grande représentation bretonne à la salle de la Mairie ; 6 h. 1|2, Erection d'une plaque commémorative à la mémoire de LE BRIGAND, l'ami de La Tour d'Auvergne.

Lundi 13 sept. — 9 h. matin, Séance de Travail. Travaux de la *Section des Beaux-Arts* ; 10 h. 1|2, Proclamation des lauréats des Concours de 1909 ; 1 h. 1|2 soir, Réunion du *Comité breton de développement et préservation des industries bretonnes* ; 3 h. 1|2, Grande Représentation populaire à l'occasion de la foire annuelle de Pontrieux.

Mardi 14 sept. — 7 h. matin, Excursion à l'île de *Bréhat* ; 7 h. 1|2 soir, Grand banquet de clôture du Congrès.

Mercredi 15 sept. — Excursions facultatives à Tréguier, Lanleff, Paimpol ou à l'abbaye de Beauport.

NOTA. — Les chorales qui désireront prendre part au concours du dimanche 12 septembre, sont instamment priées d'envoyer leur adhésion au Président de l'U. R. B. à Vannes avant le 1er septembre.

## Arc'hant, Aezamant

Eun den koz ha fur a lavare gwechall n'eo ket an arc'hant eo a ra an eur-vad. Mar teufe an den ze hirio war an douar, e welfe e oa en em faziet a galz, rag hirio den abed na gav d'ezhan en deuz awalc'h a arc'hant. An arc'hant eo brasa mignon an den, hag e vrasa enebour er memez amzer. Brasa mignon an den eo, rag gantan e c'hall kaout ar pez a gar ; e vrasa enebour eo ive, dre n'abek ma n'euz den ebed kontant gant ar pez en deuz.

Gwelet a reomp sklaer n'eo ket an arc'hant goest da lakat an den kontant war an douar. Gwelomp du-ze e Paris hag er C'haeriou braz potred ar Post, an Telegraf hag an Telefonn, o huchal a-bouez o fenn n'o deuz ket awalc'h a arc'hant, n'o deuz ket awalc'h a aezamanchou digant gouarnamant ar Republik. Klevet a reomp anezo e iouc'hal na vez ket roet ar plasou mad d'ar re a virit anezo, ha kalz a draou all evelse. Warlerc'h al laboureriez ze, ec'h en em gavo potred an hentchou houarn, ar Cheminoied mar kavit gwell. Ar re ma ive en em glemm deuz ar c'houarnamant, n'int ket paëet awalc'h, n'o deuz ket o oll aezamanchou evel o devije c'hoant.

Hag an dud-ze oll a en em glev, hag eun devez, ma ne fell ket d'ar c'houarnamant rei d'ezo pez a c'houlennont, ma ne fell ket d'ezan roi d'ezo eiz heur labour, eiz heur gousket hag eiz heur diduamant e tihanont oll asamblez da labourat. Setu aze e pe seurt stad reuzeudik ema hirio Bro-C'hall, dindan eur gouarnamant pehini zo koulz hag eun all, mes avad ar re a zo krog e stur ar renadur er moment-ma, a zo tud diwiziek da stourm ouz an avel diroll savet da enebi outo.

D'al laboureriez, pell zo, pennou ar c'houarnamant o deuz prometet roi ar pez a c'houlenfent diganto, ma rojent d'ezo o moueziou. Hirio ne fell ket d'ezo seveni o fromesaou, ha setu al laboureriez-ze a zav o moueziou da lavaret o gwirioneou d'o mistri, ha da c'houlen diganto ar pez o deuz prometet.

Evit respont d'ezo, ar c'houarnamant a gas soudarded, evel kustum, da enebi ouz al laboureriez. Dre-ze e sao beac'h etre ar zoudarded hag al laboureriez, ar brezel sivil a ren ato en eun tu pe du deuz Bro-C'hall, ha gwasa zo, ar c'houarnamant e-unan eo a zo peurliesa penn-kaoz deuz al lazerez a en em gav neuze.

Laboureriez gouarnamant Bro-C'hall a zo et oll koulz lavaret droug-kontant deuz o mistri, hag ar mistri o unan droug-kontant deuz o laboureriez. Piou zo kaoz a gement-se nemed ar ministred o-unan, pere a zo eat da vinistred, abalamour ma prometent, arog mont, Baradoz an douar d'al laboureriez. Eur wech digoueet war an trôn, ar vinistred-ze na zellont mui deuz al laboureriez, pe ma reont an neuz da ober, e lavaront d'ezo en eur zigareal, n'int ket goest da ober tout o-unan, ha kalz digareou all evelse.

Goulskoude, m'en deuz graet ar c'houarnamant bizier houarn, ha m'en deuz roet ar bizier-ze d'e vevelien da skei gantan, ma z'eo deut hirio ar c'houarnamant-ze da blada dindan an toliou baz, arabad e ve evelato hen laza krenn, war zigaroz n'en deuz ket sevenet e bromesaou. Ar c'houarnamant e Bro-C'hall a zo evit gwir toc'hor ha marteze n'eo ket e kenver e vevelien, ken fall evel o deuz ar re-ma c'hoant da lavaret. Ne roio den ebed d'in-me da gredi e vije mevelien ar c'houarnamant du-ma dihont o vervel gant an naoun, brevet gant ar skuisder a ro d'ezo o labour. Kalz anezo a c'hell ober o c'housk mintin, koulz er goanv vel en hanv. Potred ar Post, an Telegraf, na zigoront ket o buroiou arog eiz heur er goanv, ha seiz heur en hanv. Da eiz heur deuz an noz, arabad eo d'eoc'h mont da c'houlen digor digant an aotrone-ze. Peurvuia pa ouezont o labour, ar Republik a ro d'ezo 100 lur, 150 lur ar miz. Al laboureriez e buroiou Paris hag er c'heariou braz o deuz 6, 7, 8 lur bemde, hag aleiz anezo o deuz ti evit netra. Ar faktourien a gommans o devez da eiz heur, a ve peurvuia achu ganto o zro abenn teir pe beder heur deuz an abardaë. Ar re anezo a gas al lizerou deuz an eil gar d'eben, o deuz eur skabel soublik, hag aliez en trein, o brasa labour eo chacha war ar c'horn butun. Ma ! ar re-ze a zo paët eur skoed, c'houezek real bemde ! Ar re-ze ive a zo o klemm, o lavaret n'int ket paët, n'o deuz ket o aezamanchou evel o defe c'hoant.

Lakomp e rofe ar c'houarnamant kresk d'ezo, lakomp e rafe d'ezo o aezamanchou da flu ar miz-ma, hag er penn-kenta douz ar miz a zeu, o devezo c'hoant da gaout eun dra bennag all c'hoaz, pegwir, evel a lavaren d'eoc'h bremaik, an den n'eo morse kontant gant ar pez en deuz, hag ar marc'h a ve roet d'ezan ar muia kerc'h, eo a ve ar c'henta prest da laza e vestr gant eun tol troad.

Ar c'houarnamant n'en deuz netra da ober nemed taoler er maez e vevelien dizent ha ravoltet, *diskouez eur vech ez eo mestr*, rak seulvui e rei cherik d'ezo, seulvui e lampint warnan evit hen laza. Dont a raint hag e c'houlennint digantan arc'hant evit dihan.

LOEIZ AR FLOC'H (STOURMER)

## Questions Municipales

*LES TAXES D'ABATTAGE*

Le scandale des Viandes Avariées découvert dans l'Est, a été l'origine d'une campagne heureuse entreprise par les pouvoirs publics pour veiller à l'entretien des abattoirs, et surveiller les tueries particulières. Il a été fait beaucoup dans ce domaine pour la santé publique.

Mais chaque médaille à son revers. Ce ne sont pas seulement les Municipalités qui réorganisent leur contrôle sanitaire ; les raccoleurs d'affaires et de procès — les rebouteux judiciaires les a appelés M. Millerand — se sont mis en chasse pour tâcher de découvrir les Municipalités qui avaient commis la faute de prélever des taxes illégales d'abattage. Elle stimule les bouchers contre les Municipes, et les arme pour revendiquer des sommes énormes indument perçues, mais qu'en fait, les clients ont été les seuls à payer et qu'ils payent ainsi deux fois.

Les communes dotées d'un abattoir doivent se protéger et protéger leur Budget contre ces tentatives.

C'est un décret du 1er août 1864 qui réglemente le fonctionnement des Abattoirs. Les Taxes sont calculées de façon à ne pas constituer une source de bénéfices pour les villes ; seuls les frais doivent être couverts. La taxe légale est de 1 centime 5 millimes par kilo de *viande nette*. Lorsque les villes ont du recourir à un emprunt, la taxe peut-être portée à 2 centimes. Au delà il faut un décret spécial.

Comment, cette taxe admise, arriver à trouver la viande nette ? Faut-il pour les bouchers se résoudre à détailler et à peser sur place ? Non. Généralement, la plupart des villes se mettent d'accord avec les bouchers et charcutiers sur les bases suivantes.

« 100 kilos de poids vif sont ramenés à 55 kilos de *viande nette* pour les bœufs : 53 kilos pour les taureaux ; 49 kilos pour les vaches ; etc. »

*L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES DU CULTE*

M. Guisthau, maire de Nantes, a présenté devant son conseil un rapport excellent au sujet de l'entretien tant contesté des édifices du culte.

A la charge de qui sont les réparations des églises ? Le clergé est toujours occupant, mais occupant de faveur, en fait, et qui peut-être spolié du jour au lendemain. Les églises et presbytères appartiennent en droit aux communes, aux départements ou à l'Etat.

Dans ces conditions, est-ce le possesseur de droit ou l'usufruitier de fait qui doit réparer ces immeubles ?

La question s'est posée justement à Nantes. Elle a été soulevée à la suite d'une demande de réparations faite par le Conseil paroissial de Nantes.

M. Guisthau et la Municipalité Républicaine de cette ville, après en avoir sérieusement délibéré, en dehors de toute question politique ou confessionnelle, ont arrêté les décisions suivantes :

1. — En principe la Commune ne doit participer à aucune réparation occasionnée par un défaut d'entretien de l'occupant.

2. — La Commune concourra aux grosses réparations dans une proportion à envisager selon les ressources de la population paroissiale (fidèles), et les nécessités de l'utilité communale, s'entendant aux points de vue artistique, archéologique, ou de sécurité publique.

3. — Les travaux de réparations acceptés par la commune ne seront entrepris par elle qu'après versement à la Caisse municipale de la part laissée à la charge de la Paroisse.

L'Architecte de la ville règlera les travaux.

*PETITS FAITS DIVERS*

— La cour de Cassation a déclaré illégal un arrêté du Maire de Vitré instituant, dans un but d'utilité publique, une nouvelle catégorie d'ouvriers municipaux ; des personnes uniquement chargées de transporter les foudres de de cidre, et de les descendre dans les caves. Mais en créant cette sorte de privilège, il parait que le maire était en désaccord avec les principes de droit public sur la liberté des transactions.

— A Toulouse, la mortalité est considérable. En 1907, 2. 63 pour 100 de décès ; alors qu'ailleurs en France, la moyenne était de 2 pour 100. Dans ces conditions, le préfet de la Haute-Garonne a mis le conseil Municipal en demeure d'assainir la ville, dans un délai de 2 mois.

— On réglemente tout ! A Tourcoing, le Conseil municipal a voté un crédit pour fournir aux Instituteurs des Carnets spéciaux où ils marqueront des notes sur la *santé* de leurs élèves.

— Instituteurs, ayez beaucoup d'enfants ! Au Hâvre, les instituteurs ou institutrices mariés qui ont plus de 3 enfants, reçoivent une indemnité supplémentaire de logement de 25 francs l'an.

A Reims, les employés municipaux qui ont plus de trois enfants, toucheront aussi, de la ville, 4 sous par enfant et par jour.

A Marseille, à dater de 1910, chaque enfant pauvre, à sa naissance, sera doté d'un carnet de caisse d'Epargne de 1 franc.

— A Agen, on augmente et on stimule le zèle des employés d'octroi en leur accordant une gratification de 14 0|0 sur la plus value de recettes de l'octroi. En 1908, l'excédent ayant atteint 80.000 francs, les gens de l'octroi se partagèrent 10.000 francs.

— A Nantes, dans une adjudication de travaux communaux en 15 lots, un entrepreneur avait offert sur la Peinture 40 pour 100 de rabais. On voit d'ici que l'entêté non seulement n'eut rien gagné mais qu'il eut certainement livré un travail défectueux.

Dans ces conditions, le maire et l'ingénieur en chef ont décidé que le maximum de rabais ne pourra plus, à l'avenir, dépasser 30 pour 100, ce qui est déjà beau.

*Ar Bobl.*

## 11e Pardon d'Anne de Bretagne

Le 11e pardon d'Anne de Bretagne aura lieu à Montfort l'Amaury, le Dimanche 23 mai 1909, sous la présidence de Ch. Le Goffic, l'auteur de « Sur la Côte » et de « l'Ame Bretonne ».

On fêtera : les Centenaires de la mort du Corsaire Cornic (de Morlaix), de la naissance de la poétesse Elisa Mercœur (de Nantes), de la publication des « Martyrs » de Chateaubriand.

---

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 4

## LE MAITRE MAÇON

PAR

**Zénaïde FLEURIOT**

Elle s'arrêta et leva ses grands yeux tristes vers le maçon, qui lui parlait du haut de son échafaudage.

— Oui, je suis faible, épuisée, répondit-elle : mais comment peut-il en être autrement ? la maladie est partie, c'est vrai, mais le chagrin reste.

— Il n'y a pas six mois que vous avez perdu votre mari ? demanda un des jeunes gens.

— Six mois juste, jour pour jour. C'était un brave homme et bon chrétien. Tant qu'il a vécu, je n'ai pas connu la misère. Enfin le bon Dieu l'a voulu, j'en ai fait mon sacrifice ; mais quant à faire celui qu'on me demande, je n'en aurai jamais le courage.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

Et ses traits se contractèrent, et de nouvelles larmes jaillirent de ses yeux.

— Quoi ? que vous demande-t-on ? dit Mathieu.

Elle baissa la tête et regarda l'enfant.

— Que je le mette à l'hôpital, dit-elle d'une voix entrecoupée. On dit que cela me fatigue de le soigner, et que quand je n'aurai plus que moi à nourrir, je me rétablirai vite. C'est possible, et je me raisonne souvent moi-même là-dessus : et puis le chagrin me prend au cœur, je pleure et je garde l'innocent.

Et ses bras étreignirent machinalement la faible créature, dont elle ne pouvait se résoudre à se séparer.

— Je ne peux pas vous en blâmer, dit le maçon avec une émotion visible : car je sais ce qu'il m'en aurait coûté s'il avait fallu abandonner les miens. Pourquoi votre tante ne vient-elle pas à votre secours ? Elle aime son argent, c'est connu ; mais cela ne la ruinerait pas de vous aider au moins jusqu'au moment où vous pourrez travailler.

— Ma tante m'assure qu'elle est plus pauvre que moi, dit Louise, et elle m'a défendu de reparaître chez elle, fût-ce pour savoir de ses nouvelles : car elle ne quitte plus son lit, vous savez.

— En est-elle arrivée là ? Que diable ! cela doit lui mollir le cœur. Nous avons été voisins, et mon père lui a donné dans le temps plus d'un morceau de pain, avant qu'elle eût fait son héritage. Voulez-vous que j'aille avec vous ? peut-être n'oserait-elle pas vous refuser.

— Je veux bien encore essayer, dit Louise.

— C'est bien, trouvez-vous à sept heures dans la rue Sainte-Anne ; je m'en irai ce soir par là, dit Mathieu.

Et tirant quelques gros sous de sa poche, il les tendit à Louise ; puis, reprenant sa truelle :

— Vous viendrez avec moi, garçons, dit-il à ses ouvriers. M'est avis que cette visite vaudra bien des sermons, ajouta-t-il avec un sourire qui ne manquait pas de finesse.

Cela dit, il se remit à l'ouvrage, et on n'entendit plus que le bruit du marteau cassant la pierre.

II

La journée finie, les maçons descendirent de leur échafaudage, on retira la blouse de travail, et ils remontèrent ensemble la rue.

Au premier cabaret qu'ils rencontrèrent sur leur chemin, Lachope s'arrêta et y entra ; il allait boire le prix de ses sueurs de la journée et rendre pour un moment plus épaisses les ténèbres qui obscurcissaient son intelligence. Son départ ne fut même pas remarqué de ses compagnons, qui d'ailleurs ne connaissaient que trop ses habitudes d'intempérance. Ils continuèrent leur route et arrivèrent dans une rue dont l'extrémité débouchait dans la campagne. Cette rue, fermée d'un côté par un établissement religieux très vaste, de l'autre par une ligne de chaumières d'inégale hauteur et d'aspect différent, était ce qu'on appelait un faubourg dans la ville de B**. Contre la plus misérable de ces maisonnettes au toit de chaume, sur lequel s'abaissaient d'épaissent touffes d'herbe, on voyait une femme qui tenait un enfant dans ses bras. C'était Louise, qui, fidèle au rendez-vous, attendait l'obligeant maître maçon.

— Voulez-vous entrer la première ? lui demanda Mathieu.

— Elle ne m'ouvrirait pas, répondit la pauvre femme en hochant la tête.

Mathieu s'approcha de la porte et voulut l'ouvrir : elle était fermée en dedans ; il frappa.

— Qui est là ? demanda de l'intérieur une voix chevrotante et grondeuse.

— C'est moi, Mathurine... Mathieu le maçon, votre ancien voisin.

Le loquet se souleva et la porte s'ouvrit.

Le maçon entra dans ce logis, dont rien ne peut rendre l'aspect pauvre et triste. Une fenêtre aux vitres enduites d'une épaisse couche de crasse ne laissait passer qu'un jour douteux : une armoire, un lit, deux chaises, une table pourrie, le meublaient ; le foyer était froid, et on n'entendait d'autre bruit que celui d'une respiration haletante, inégale, qui ressemblait fort à un râle d'agonisant.

Mathieu s'était avancé vers le lit. Louise et les deux ouvriers s'arrêtèrent à quelques pas derrière lui.

— Je vous trouve donc tout de bon clouée sur votre lit, ma pauvre Mathurine ? dit-il d'un ton compatissant.

Les couvertures sales se soulevèrent, et et une femme ou plutôt un squelette se mit sur son séant. Quand la lumière donna sur ce visage décharné, sur ces traits cadavéreux, Mathieu ne put retenir un mouvement d'effroi.

— Voilà six mois que je ne l'ai pas quitté, Mathieu, répondit la vieille femme ; six mois, c'est long, allez !

— Oui, et surtout quand on est seule. Pourquoi donc prenez-vous pas quelqu'un pour vous soigner, Mathurine ?

*(A suivre)*

# Une Fête Nationale Bretonne est-elle réalisable dans l'état présent ?

M. Le Fur ouvre un référendum sur la question d'une fête nationale dans le *Breton de Paris*.

*Ar Bobl* s'en occupait lui-même dans un de ses derniers numéros.

Je crois, franchement, d'abord qu'une fête nationale n'est nullement nécessaire. Tout au plus, aurait-elle l'utilité de rappeler annuellement aux formalistes qu'ils sont Bretons, mais chez combien de Bretons conscients évoquerait-elle un peu plus d'amour pour le Pays, quelque bien choisie fut-elle d'ailleurs ?

Je ne m'attendais certes pas, à Pontchâteau; à la discussion que souleva la proposition très anodine de M. Coroller, ni surtout à une répercussion si prolongée dans le monde breton. Et c'est justement, dans les motifs qui mirent aux prises de très dévoués bretons que je vois poindre la grande raison qui milite pour que nous remettions cette affaire aux très lointains avenirs. Nous ne pouvons pas, quelque foncièrement bretons, que nous soyons, nous empêcher de batailler pour des causes qui ne nous regardent pas. Longtemps encore nous serons cléricaux ou anticléricaux, c'est-à-dire pénétrés de cette idée que les affaires franques et latines sont nôtres, et nous jugerons à la française. Si le catholique M. Coroller a une prédilection marquée pour St-Yves, s'ensuit-il que notre ami Jean Choleau doive voir tout de suite dans Yves Hélory un tenant du monde clérical et peut-être sans se l'avouer un sergent de lieu noble dans le sieur de Kervarzin ? Pour moi, je dois l'avouer, je ne m'effraye guère de ces pieuses et nobiliaires choses, sachant qu'il n'y a à « *s'engeigner d'icelles* » que ceux qui le veulent bien.

Au reste, St-Yves, comme le soutenait M. Coroller, est certainemant un des grands hommes de notre pays. M. Coroller eût pu développer les voies et moyens par lesquels on le laïciserait à l'occasion. Pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à ce que la Nature Bretonne le soustraie aussi bien au patronat exclusif des robins et grippemenauds qu'à la vénération béatifiante de l'Eglise, pour en faire une personnification de notre esprit de justice et de pondération. Je ne crains pas comme mon ami Choleau de voir nos anticléricaux bretons considérer seulement le saint, dans le vénérable official de Tréguier. Un nombre respectable d'entre eux y verrait également, j'en suis persuadé, le grand légiste de la fin du XIII· siècle, le tribun du peuple, le champion des humbles et des petits. Autre chose encore militerait en faveur de St-Yves. J'ai parlé de la vénération populaire qui déjà depuis de longs siècles confond dans la même personne, les faits et gestes beaucoup plus anciens des Youen, des Euzen, des Yon, des Ervoan, et sans compter ceux des génies armoricains de la vallée du Trieux, qu'on n'attestait pas en vain !

En somme, M. Coroller a raison de croire que l'U. R. B. ne ferait que ratifier par sa consécration, un choix populaire. Ce fut aussi mon avis à cette séance de l'U. R. B. et je trouvai, ma foi, St-Yves un candidat fort présentable.

D'autres congressistes et Jean Choleau, je pense, en tenaient pour le grand événement où le grand homme laïque. Il faut avouer qu'ici nous entrons dans un domaine hérissé des piques de la difficulté !!! Quel évènement allons-nous commémorer ?

La bataille du camp de Ballon ou celle plus proche de nous d'Auray ? Eh ! sommes-nous en mesure, même entre nous Bretons de l'Union, de nous entendre sur l'opportunité de fêter un fait tant soit peu désagréable à la France ? Et d'ailleurs tel souvenir glorieux qui remplit les Montfortistes d'orgueil et de fierté, ne fera-t-il pas pleurer maints Blaisistes de notre connaissance ?

Je parle de Montfortistes et de Blaisistes, car de même qu'au Reichstag, il y a encore des Guelfes et des Gibelins, il n'est pas anachronique de dire qu'en Bretagne il y a et il y aura encore longtemps des Montfortistes et des Blaisistes. Il y en eût même avant qu'il fut jamais question de Jehan de Montfort et de Charles de Blois.

Fêterons-nous un grand homme ? Noménoë ? Et le reproche de séparatisme, qu'en fait-on ? Par ce temps démocratique, des régionalistes pensent qu'il serait aisé de proposer le souvenir du ministre plébéien du duc François II. Qui connait Pierre Landais parmi nos bacheliers ? Et puis, voit-on la belle levée de boucliers parmi nos armorialistes de haute lignée ? C'est alors que le fameux sang bleu monterait vite à la tête de nos gentilshommes, et que les portes claqueraient comme après Saint-Yves.

Certes, pour qui a suivi avec un intérêt toujours croissant le développement historique du Peuple Breton bien et dûment assis en Armorique, grâce au génie des grands Moines des V· et VI· siècles, c'est parmi eux et non ailleurs qu'il faut choisir.

A moins d'avoir l'esprit du plus encroûté des pédagogues, un anticlérical aussi bien qu'un catholique peut y trouver son compte.

Mais cette fête, quelle qu'elle soit, est-elle réalisable ?

En premier lieu, qui choisira le fait ou l'homme à commémorer ? Sera-ce l'U. R. B. ou son président comme le voulait l'article d'*Ar Bobl*.

Le Président n'est qu'une individualité et ne peut que consacrer par l'exécution, les volontés des membres de l'Union. Mais l'Union elle-même, serait-elle dans son rôle. Elle n'est pas un parlement, et quelque grandiose qu'ait été son œuvre, quelques résultats qu'elle ait obtenus jusqu'ici, quelle que soit la personnalité du sympathique M. de l'Estourbeillon, il ne faut pas se faire d'illusion. Ce ne sont pas 700 membres ne JOUISSANT D'AUCUNE AUTORITE OFFICIELLE, à peine représentée deux fois par an par une soixantaine de délibérants, qui imposeront aux trois millions de Bretons une fête nationale. Comme le disait avec raison A. Mellac, il est oiseux de discuter sur un dessein irréalisable. La fête que fixera l'U. R. B. ne sera fête de *nulle part et pour personne*

Le plus pressé est de créer par tous les moyens une conscience bretonne, en encourageant de son mieux l'enseignement de la Langue, de l'Histoire, de l'Art, de l'Economie domestique et de leurs applications pratiques. C'est heureusement ce que fait l'Union et en continuant, en tâchant de faire encore davantage, elle aura plus mérité de notre petite patrie qu'en donnant de grands coups d'épée dans l'eau. La main sur la conscience, où sont parmi les meilleurs d'entre nous, ceux qui songent tous le 30 septembre à la fête panceltique de St-Michel ?

Non ! ce n'est pas à nous qu'est réservé l'honneur d'instituer une Fête Nationale. Instituons plutôt encore d'autres concours entre écoles, entre chorales. Si une telle fête doit jamais, ce que je souhaite de tout cœur, voir le jour, il faudra d'abord que le besoin s'en fasse sentir, tout au moins dans une imposante minorité, il faut en un mot que la Nature Bretonne ait repris conscience d'elle-même, et de sa DISPARITE D'AVEC LA FRANCE par l'étude primaire, secondaire et supérieure de sa langue, de son histoire et de son économie politique. Alors on pourra songer à une autre réjouissance annuelle qu'à celle qui allume les lampions graisseux, et soulève aux carrefours de nos villes sous les pieds des danseurs, une poussière pas encore aussi dense que les ténèbres qui enveloppent la mentalité bretonne.

LÉON LE BERRE (Abalor)

N. B. — Lire ici la semaine prochaine une réponse intéressante de M. Bizard, avocat.

# Lettres inédites d'un Maire blocard

(*Suite*)

Nous achevons cette semaine notre petite exhibition de lettres blocardes sorties de la plume d'un maire breton. Quel est-il ? nous écrivent plusieurs lecteurs.

Nous n'en savons rien. Il y a tant de Maires à même de produire de semblables petits chefs d'œuvre !

Calmons cependant les nerfs des indiscrets en ajoutant que le maire en question est actuellement trappiste dans un monastère de Hongrie, où il expie ses fautes d'orthographe en retirant chaque jour une pelletée de terre de la tombe où il s'apprête, converti et repentant, à descendre bientôt.

Monsieur L... commerçant au bourg

Monsieur, prohibez la lei en dérobant de ma connaissance des volumes cadastrales si de pareille chose se continues Je me verrais obligé d'adresser à qui de droit.

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire mettre les cloches en branle en grande volé immédiatement aprés les vèpres et qu'elles y restent 25 minutes en l'honneur de la nouvelle municipalité.

Monsieur le Recteur je compte sur votre bonne volonté pour faire exécuter cet ordre par votre bédeau. En cas d'un refus veuillez au moins mi faire remettre les clefs desquelles vous etes le detenteur par le porteur du présent billet.

Monsieur le Recteur

J'ai trouvé les volumes cadastrales dans un état déparpillement sur la table, sur les bancs et les registres des déclarations jetés sur le planché on ma affirmé que vous avez déplacé et fouillé dans des séances les dits volumes sans l'asistance de l'employé de la mairie.

Par conséquent les tâches et déchirures ou autres domage que je pourrai constater en les vérifiant immédiatements demeurent en votre compte et je serais obligé de dresser procès verbal contre vous je vous prie de me rendre compte dans trois jours si vous entendez payer les domages s'il y a lieu aux registre car vous avez surpassé vos droits.

Veuillez agréér M. le disservant l'expression de mes sentiments distingués.

Conciliation

Je soussigné, maire de... ayant été appelé par Pierre cultivateur à... pour voir un pommier dont Mathieu prétend endomagé dont auquel jai constater que ce pommier été sur le terrain de Pierre d'une largeur de 3 mètre par suite la meule de foin se trouve ombré et oblige de recevoir légout de larbre cet arbre ait a moitié morte il ne peut se maintenir que par un tétard appartenant à Pierre sur lequel il sest enfourché depuis que ses racines ont été rompu Mathieu naurait eu aucune récolte de pomme depuis le déracinement Pierre naurait pas négliger d'user de son droit faire enlever larbre immédiatement les branche coupés son insignifiants en pommes comme récolte parceque l'arbre des pommiers ait a moitier morte faute de racine.

Le Maire.

# LE CANADA

*Les Bretons peuvent-ils réussir au Canada comme agriculteurs ?* — Dans le nord-ouest, dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, il reste encore à prendre des homesteads ou terres gratuites en grande quantité. Chaque homestead a une contenance de 160 acres ou 64 hectares environ. L'acre vaut 0 fr. 40.

Il n'est pas nécessaire de construire une maison valant 300 dollars, chacun à son arrivée bâtit selon ses moyens.

Le climat du Canada est rude en hiver, par contre, la saison d'été est très belle, mais il faut compter sur 6 mois de beau temps et 6 mois de mauvais temps.

Quand on arrive dans ces vastes plaines qui s'étendent à perte de vue, on est un peu déconcerté. Là pas de clochers à l'horizon, rien que la prairie. Après avoir choisi une terre, le colon doit se munir des instruments nécessaires, d'abord une charrue à 2 socs et 4 chevaux.

S'il arrive au printemps, il commence à casser la prairie (*terri haorek*), à l'automne suivant un labour, et le printemps suivant, il peut semer.

Un colon qui a 100 acres en culture est sûr de son affaire et celà peut se refaire dès la deuxième année.

Je crois que pour les Bretons, il faudrait qu'ils viennent par groupes d'au moins 4 ou 5, qu'ils prennent des terres voisines l'une de l'autre et qu'ils s'entr'aident au moins les premières années, ce qu'on appelle en Tréguier (*Keveleri*). S'ils s'entendent de cette façon, il ne leur faut pas un grand capital, 2.000 francs à chacun serait une somme suffisante, plus les frais de voyage. Au lieu d'acheter chacun un matériel, ils en achètent un pour deux et s'entendent pour labourer, par exemple les 3 premiers jours de la semaine chez l'un, les 3 derniers chez l'autre et ainsi de suite pour tous les travaux. Mais il faut de l'entente, et qu'à la tête de chaque groupe se trouvent un ou deux hommes d'initiative.

Les marchands de machines agricoles font facilement crédit, il suffit de donner un certain a-compte. Ce qui est à craindre au début, c'est le découragement, c'est la longueur de l'hiver, où l'on n'a d'autre travail à faire que soigner les bestiaux le matin et le soir et lire les nouvelles du pays quand on en reçoit.

Le service de la poste est généralement satisfaisant. C'est pourquoi un groupe a toujours plus de chances de succès. Un Breton isolé serait vite atteint de nostalgie, à plusieurs il se réuniront, parleront du pays et l'hiver passera.

Au printemps, il faut se hâter, car au 15 mai, tout le blé (froment) doit etre semé pour être récolté en août. Vous voyez que celà pousse et mûrit vite.

Les deux premières années sont dures, mais quand on commence à prospérer, c'est une autre affaire.

Voilà au courant de la plume ce que je puis vous dire. Courage et persévérance, le succès est au bout.

Mais de grâce que les Bretons ne viennent pas à Montréal ou dans une autre ville grossir le nombre des sans-travail. Si les salaires sont un peu élevés pendant quelques mois de l'année, l'hiver c'est le chômage et la misère.

Le travail de la terre n'est pas difficile, beaucoup de fermiers de l'ouest, riches maintenant, n'avaient jamais cultivé. Tout se fait à la machine, il s'agit de conduire l'attelage, mais il faut aller vite, très vite, et ne pas s'attarder à un coup de charrue porté à faux. J'ai vu des garçons de 12 à 13 ans et même des jeunes filles conduire la charrue, assis sur un siége.

Quand vous connaîtrez quelqu'un qui viendra dans ce pays, indiquez-lui mon adresse, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour lui être utile et agréable.

A. LE MASSON.
925 B. St-André (Montréal)

# Dans le Réseau Breton

*Le Service nous communique la réponse officielle faite par l'Administration à la lettre du 8 avril du Syndicat des Agents du Réseau Breton, dont nous avons reproduit les principales réclamations.*

La lettre que vous m'avez adressée se résume en somme à sa première phrase demandant que les employés et agents du Réseau Breton soient traités comme ceux de l'Ouest-Etat.

Or, cette demande est en contradiction formelle avec l'esprit même de notre traité du 5 mars 1886, passé avec la Compagnie de l'Ouest et approuvé par décret du 5 mars 1887.

La Compagnie de l'Ouest nous demandait *et l'Etat nous a autorisé* à exploiter les lignes affermées suivant les principes économiques appliqués sur nos autres lignes : la preuve absolue en est faite par l'article 8 du traité prévoyant le paiement des premiers trains kilométriques au prix maximum de 1 fr. 40 et des autres à 0 fr. 70 alors que la Compagnie de l'Ouest exploitait moyennant un prix de 2 fr. 35 le train kilométrique.

Cette différence entre les deux prix serait injustifiable si l'on avait admis les mêmes conditions d'exploitation.

D'autre part, le service des agents sur les lignes du Réseau Breton où il n'y a ni express, ni service de nuit, ni grandes gares, ni signaux, n'est pas comparable à celui de la plupart des agents des lignes de l'Ouest-Etat. Dans ces conditions, il nous est impossible pour ces diverses raisons de donner satisfaction aux demandes qui nous ont été adressées.

Nous avons toujours examiné avec le plus grand soin les observations qui nous ont été faites par les agents au point de vue du détail du service aussi bien que de l'amélioration de certaines conditions de celui-ci et ferons toujours de même, comme on le sait. Mais nous ne saurions admettre que les réclamations soient faites en vertu d'un principe tout à fait inexact.

*Le Directeur de la Société des Chemins de Fer Economiques :*

G. RENAULT.

# Le Ministre reçoit les Agents bretons

Les Agents et Employés du Réseau Breton ont, par l'intermédiaire de leur syndicat, envoyé une délégation au Ministre des Travaux Public pour lui exposer leur situation. Elle a été reçue dans les premiers jours de cette semaine, sur les présentations de MM. de Kerguézec, député de Guingamp, et Dubuisson, député de Châteauneuf.

# Chronique Interceltique

On publie les noms ou pseudonymes des concurrents des concours de l'Eisteddfod de Londres (15 18 Juin). Parmi les sujets, il fallait traduire une poésie française en vers gallois. Voici les devises des 11 concurents gallois. Gynyr S. J. (Jésuite) ; Maître d'Ecole de Galles ; Gyda 'r wawr ; Conil-vab ; Vive la République ! Ab Conan ; Llys vab ; Entente ; Idloes ; Tartarin de Tarascon.

Je voudrais bien qu'on me désigne 11 Bretons qui, dans un concours identique, traduiraient une poésie anglaise en vers bretons. Et l'on parle ici d'instruction et de progrès, plein la bouche.

Les programmes élaborés par des Français pour des Bretons n'aboutiront qu'à nous encroûter de plus en plus, à notre honte devant nos frères des Iles.

# UNAN A ZAOU : DIGREIZA PE BEZA SKUBET

Sethu c'hoaz ciz de so mac'h eo adkouezet ar Posterien er c'hlenved a oa kroget ennê brema zo daou viz. Aliez a ve lavaret e ve gwazoc'h an eil reuzad evid ar c'henta : n'eo ket bet gwir an diviz-ze evid an dro-ma.

Ar gouarnamant a oa var c'hortoz : var c'hortoz e oa ive ar C'hambchou a gonvers hag an dud, ha kaër o deuz bet mestrou braz Breuriez ar Post c'hoari o fenn, n'int ket deut a-benn da zibocha eun dekved loden deuz o c'hamaladed.

En Pariz, ar gear-benn, eo bet ar gwasa strafuillet servich ar post. Atao e ma kont e giz-ze : pa ve eun taol fall bennag da ober, e komanser dre Bariz. En Pariz e ma dastumet an holl draou : ar gouarnourien, ar gannaded, ar c'hreizou deuz Breuriezou al Labour. Ha pa grog an tan en kalon Pariz, eo red d'an tan kregi dre holl e lec'h all. Kement-se zo truezus. Ar skuer deuz ar grèvou diveza-ma a dlefe da vihana rei da gompren d'ar vinistred ha d'ar bolitikerien pegen danjirus eo, evit eur vro, kaout he galloud er memez kear.

Evid eur wech, ar gouarnamant a zo bet kalonek : ar potr koz Clemenceau a zo pennek, ha pounner c'hoaz e zorn : mouget a neuz an tan araok ma oa kroget dreholl. Evit pegeid amzer ? Paz evit pell, na zonjan ket.

Ken labouret eo pennou fonksionerien hag ouvrierien ar c'heariou braz gant kojou distruj an dispac'herien, ken eo oblijet eun taol chao bennag da c'hoarvezout abarz nemeur.

Arabad kaout aoun o sellout euz an digoueziou evel ma tleer ober. Ezom zo eun taol chao, pe eur chenchamant renadurez, unan a zaou. Abred awalc'h eo c'hoaz ar Republik da drei var an tu mad, da « zigreiza » ar renamant, da rei d'ar broiou o gwiriou d'en em gundui, ha d'an dud ar frankiz hag ar peoc'h a gorf hag a spered, nompaz eur peoc'h amzerus mez eur peoc'h padus dre nerz naturel lezennou kordet mad.

Mar na zeuer ket d'ar Regionalism, an dispac'h a skubo ar gouarnamant hag ar C'hambchou leun a dud didalve o karga o godellou heb taol pled d'ar c'hrozmol a zao eneb d'e er-meaz....

FANCH.

# Labour-Douar

## An ed kouezet

Meur a dra a ro poan spered d'al labourerien, hag ar pez a zan da lavaret a dlefe beza heuliet evid nebeutaat da vihana eul loden euz o anken.

Nag a boan a zo bet o palarat, o teila o c'hada, o c'houennat eun dachen evit gwelet o tiwan eur gwiniz kaer.

Pa deu ar gwiniz da zevel mad, al labourer a ankounac'ha e skuisder en eur sonjal en eost puill en devezo.

Allaz ! ma teu d'ar mare diveza ar gwiniz da goueza, setu an hunvre kaer nijet evel eur c'hoabren.

— Ma n'euz ket bet eur gwall barr-amzer ha ma vez evelato kouezet ar gwiniz, kement-se a ziskouez eo bet labouret, hadet pe deilet fall an dachen.

Kazi ato ar gwiniz kouezet a zo en tachennou pere n'int ket bet palaret abred awalc'h, araok hada ar greun, hag ivez en tachennou e leac'h ma na vez ket lakeat ar rulouer d'an nevez-amzer.

Ar gwiniz kouezet a zo, oc'hpen, en tachennou teilet heb beza mesket temz chimik gant teil ar c'hreier.

Gant teil ar c'hreier hepken, pa vez bloaveziou glao ha nebeut a ienien, grizien ar gwiniz ne grog ket stard.

Ar blouzen a deu ivez re voan, re hirr, hag o veze ma teu, oc'hpen, re a zeillennou ennhi a zindan ar glao e teu da derri e kichen ar c'hrizien ; setu eta ar gwiniz stoket, ha stoket evit mad, rag eun amzer seac'h ne c'hall biken o lakat da sevel en dro, en o za soun, hag ar pennou gwiniz a ro greun dister.

Setu perag, lakit ato gant teil ar c'hreier, teil chimik.

Evit gwir ne c'haller ket gouzout, da vare an teila, pe e vezo eur bloavez gleb pe nan.

En despet da ze eo anavezet mad e c'haller kaout eur gwiniz puill heb na deufe da goueza en eur deila an douar er c'hiz-ma.

Dre zevez arat meskit, gant ugent mil *kilo* teil kraou, pemp kant *kilo nitrate de soude*.

E mil kilo teil kraou e zeus war dro pemp kilo *azote* ha daou kilo hanter a *acide phosphorique*. Meski a c'haller ivez dre vil kilo teil kraou hanter kant kilo *superphosphate*.

### Foz an dour-hao

En despet d'ar skridou ha d'an aliou a bep seurt a zo bet great divar benn ar foziou dour-hao, neubeud zo c'hoaz a veredíou en hor Breiz lec'h a ve dastumet an hao en eur poull simantet. Eun tenzor prisius a ia evelse da goll. Sethu ama ar broven. Etre bihan ha braz, eur vioc'h a ro beb bloaz tri mill litrad troaz ; eur marc'h, mil litrad ; eun houc'h, mil litrad.

Sethu ama petra gever en troaz-ze evel temz krenv : 8 dre 100 a azot ; 12 dre 100 a botas ; eun nebeutik acid phosphorik. Ac'hano, e weler a zo en troaz loned diou wech muioc'h a natur vad eged en teil ordinal.

En eur briza an azot 16 gwennek al liur, hag ar potas, 5 gwennek, sethu 'ta 18 lur hag 8 gwennek a dalveo troaz eur vioc'h ordinal hed eur bloaz.

Ma c'hredit mad : effed an troaz loned skuillet var an teil araok e gas var an douar, pe skuillet eon var ar park, var ar foen, a zo burzudus.

Red eo eta dastum piz an troaz en eur poull masonet ha simantet. Gwelloc'h eo ive golo ar foz, rag ar c'houez a c'hall beza diakomod evid an amezegez.

Gant daou c'hant lur e zo moien da ober eur foz simantet : gant kant lur, prena eur pomp pe flisterez evid doura an teil gant an hao. An arc'hant-ze a vo tapet eaz en tri bloaz. Ar merour hag ar perc'hen a c'hallfe mond daou-hanter var ar c'houst.

### An ougnoun

Hirio e lavarin d'eoc'h penaoz e c'haller dalc'her iac'h an ougnoun epad ar bloaz.

Arabad da genta tenna an ougnoun euz an douar araok ma vefent dare.

Kemerit evidoc'h ho c'hunan, dustu, an ougnoun a weloc'h ne c'hallfent ket chomm iac'h awalc'h epad ar bloaz.

Dre eun amzer seac'h, lakit an ougnoun da zec'ha er meaz, eun neubeut deveziou.

Mar d'eo gleb an amzer, lakit anezo er c'hranch.

Goude ma vezint seac'h mad, lakit anezo a stribill a zibouez o lost, mez en eul leac'h m'ho devezo kalz a ear.

An ougnoun, evel an anduill, a chom pelloc'h mad ma ho deveuz oc'hpen an ear, kalz a voged.

Ral eo e rafe ar skorn droug braz d'an ougnoun, mez ar re a deufe da veza zkornet, ne dalvezont da netra, ne z'euz nemet o zaoler war ar bern teil.

M'ho peuz kalz a ougnoun, e c'halloc'h ho lakat er c'hranch, war gorre bizier a dreuz an eil waregile, evid m'o devezo ear dre zindan, mez oc'hpen, epad an derveziou skorn, e tleer o golei gant plouz pe foen.

GWILLERM.

# AN DEMEZIOU

Eureujet e vo :

En iliz Karnoët d'ar meurz 1 a viz Even Fransou Fichoux, deuz Plougras, gant an dimezel Soaz Ollivier, deuz Karnoët.

Ar pred a vo servijet er Werveur.

***

En iliz Speyet d'ar meurz 8 a viz Even, an dimezel Marie Ar Bihan, gant August Ar Borgn deuz Sant-Hernin.

Ar pred a vo en Reuniou.

Hon gourc'hemennou mad d'ô.

# AR SERVICHOU-BRAZ

D'ar merc'her 26 a viz Maë e vo kanet en iliz Kergrist, eur servich braz evit repoz ene an dimezel Françoise Pannérec. Eur pred a vo roet en Ker-Scoën.

***

En iliz Kleden d'ar meurz 1 a viz Heven evid ene Youen Boudin. Pred er Vouillen-Vihan, Kergloff.

# Keleier

## Kerne-Uhel

KERAEZ

*Les Courses.* — Les courses de Carhaix ont eu lieu dimanche après-midi sur l'hippodrome de Pénalan, au milieu d'une foule considérable de plus de 10.000 personnes. Trente chevaux

étaient engagés, tous cependant n'étaient pas partants. Les 5 courses ont été bien menées.

1·· Course. — Galop : 1·· prix 300 fr., *Artisan*, à M. Grall, Pontivy ; 2· 150 fr., *Eben*, à M. Le Chaux, de Sainte-Tréphine : 3· 50 fr., *Patira*, à M. Huon, du Ponthou.

*Miss-Viny*, à Le Tallec, de Carnoët, a été disqualifiée au départ.

2· Course. — Trot : 1· 600 fr., *Guimbarde*, à M. Denis, de St-Ygeaux ; 2· 300 fr., *Gaspern*, à M. de Langle : 3· 100 fr., *Guérande*, à M. Huon, de Plouégat ; 4· 50 fr., *Glazard*, à M. Olivier, de Plouvorn.

A cette épreuve, Gaspern s'est forcé les tendons des jambes de devant.

3· Course. — Galop : 1· 300 fr., *Premier Espoir*, à M. de Carcaradec, de Lannion ; 2· 100 fr., *Guechebet*. à M. Le Chaux ; 3· 50 fr., *Duc de Mercœur*, à Fouqueron, de Rennes.

A cette épreuve Duc de Mercœur a dérobé.

4· Course. — Trot : 1· 300 fr., *Ebat*, à M. de Langle ; 2· 150 fr., *Fleur-Utile*, à M. Hamon, de Paimpol ; 3· 50 fr., *Foulon*, à Ollivier.

Steeple-Chase (Obstacles). — 1· 450 fr., *Muguette*, à M. de Carcaradec ; 2· 100 fr., *Dentelle II*, à M. Le Chaux ; 3· 50 fr., *Abstinence*, à M. C. Lemoine.

A cette épreuve, Abstinence a fait une chute. Le jockey s'est relevé et a continué courageusement.

A 4 h. 45 les courses étaient finies, La foule a pris d'assaut les trains spéciaux organisés par la Société Economique, et dont l'un avait 17 voitures.

Nous avons reconnu au hasard parmi les notabilités régionales et locales qui se pressaient sur le turf, M. de Kergariou, président des Courses, MM. Gourdin, vice-président ; Guivarc'h, trésorier ; Lefeuvre, secrétaire ; de Miniac ; Marchais ; de Léseleuc tous membres du bureau ; Charbonnier, de Jaegher, Rouillard, Marseillier, Le Goff, Le Troadec, Le Follézou, Le Hénaff fils, Guivarc'h fils, Le Mercier, Le Bail, Guéguen frères, Lafleur, Maurice Adam, Théophile et Frédéric Mélou, Querné, Pinson frères, Coignat frères, Coic, père et fils, de Carhaix ; MM. Cougard, Conan, Postollec, Guilloux, de Plouguer ; Le Huérou-Kérizel, de Plévin ; Dr Symoneaux, de Rostrenen ; Aubry de Maraumont, de Rostrenen ; Guillaume Couillec, maire de Carnoët ; Patin, de Callac ; Louis Aud'hui, de Morlaix ; Lintanff, de Plestin ; Pérez, de Rosporden ; Larc'hantec, notaire à Rostrenen ; Le Cozannet, notaire à Maël-Carhaix ; Blanchard, notaire à Poullaouen ; Kerhervé, maire de Callac ; Jaffrennou, notaire honoraire ; C. Jaffrennou, agriculteur à Scrignac ; Le Séac'h, de Gouézec ; Comte Jégou du Laz ; Campion, avoué à Guingamp ; H. de Quélen, maire de Locarn ; Chareton, avocat à Lannion ; etc.

Les maires et instituteurs des communes voisines, et beaucoup d'autres personnalités amies de l'Elevage qui voudront bien nous excuser de notre défaut de mémoire.

Les Tribunes, elles aussi, étaient combles, et présentaient un beau coup d'œil de toilettes élégantes.

— *Caisse de Crédit Agricole.* — Le maire de Carhaix avait convoqué l'Association Agricole, le 15 mai en vue d'affermir la constitution d'une caisse de Crédit Agricole ébauchée le 2 mai après une conférence de M. Soulière, où seuls les adhérents du comité Mascuraud avaient été convoqués.

Cette tentative n'ayant pas réussi, on a fait appel à l'Association Agricole. Une trentaine cultivateurs avaient répondu à l'appel.

M. le Maire s'est défendu dès l'abord de faire de la politique ; il s'est déclaré peiné de ce que les journaux aient mal interprété son intention qui est d'aider les agriculteurs qui auraient besoin d'argent. M. le Maire a alors expliqué le fonctionnement de ces Caisses. Les adhérents prennent des parts : leur argent leur rapporte 3 0/0 d'intérêts et est remboursable. L'Etat quadruple les mises. On prête ensuite aux adhérents sur simple billet, au taux de 4 0/0.

Quatre nouveaux sociétaires se sont inscrits.

— *Au patronage.* — Une séance récréative sera donnée au patronage Saint-Louis, le dimanche 23 mai à 8 heures du soir. Au programme : *Un frère ; L'affaire de la rue Chapon ; Monsieur l'Aumônier. Intermèdes.*

Le jeune poète Gourvil chantera quelques-unes de ses chansons bretonnes.

— *Tir.* — Il y aura Séance Publique de Tir dimanche matin, à partir de 8 heures, au stand de Kerniguez.

**Prothèse et Chirurgie Dentaires**

— *Avis.* — M. BAVARD, dentiste, à Morlaix, prévient sa clientèle qu'il donnera ses consultations à Carhaix, le dimanche 23 Mai, de 1 heure à 5 heures, chez Madame Tanguy, boulevard Saint-Joseph.

**KASTELLNEVEZ-AR-FAOU**

*Vaccination.* — Voici la tournée du docteur Le Coquil :

Dimanche 23 mai, Châteauneuf, 1 heure ; St-Goazec, 4 heures. — Lundi 24 mai, Landeleau, 9 heures. — Mardi 25 mai : Croas-ar-Chom, midi ; Plonévez-du-Faou, 1 heure ; Collorec, 3 heures ; St-Herbot, 5 heures. — Jeudi 27 mai : Saint-Thois, 1 heure. — Vendredi 28 mai : Laz, midi ; Trégourez, 1 heure ; Coray, 3 heures ; Leuhan, 5 heures.

Révision des résultats des vaccinations et revaccinations huit jours plus tard, dans chaque centre, aux mêmes heures.

**POULLAOUEN**

*Incendie.* — Un incendie a détruit, dans l'après-midi de mercredi, au village de Ploustern, la maison de M. Scraigne et tout ce qu'elle contenait.

**HUELGOAT**

*Une pendue.* — Marie-Jeanne Collober, 17 ans, domestique au service des époux Kermanac'h, cultivateurs, rue des Cieux, à Huelgoat, a été trouvée pendue dans l'étable.

**TRABRIAN**

*Maro trist eur mevel.* — Dimerc'her vintin, an Alaouret, labourer douar er C'hoz Kerleat, hag e vevel Fanch ar Goff, 25 bla, a oa bet o kerc'het eur garg temz chimiker gar, gant eun denn a zaou a gezek. Ar mevel a douche ; en eur pleg-hent, ar c'hezek a spontaz hag ar mevel n'allaz ket derc'hel anê : mankout a reaz e dreid hag e koueaz dindan ar c'har. Ar rod a dremenaz var e vruched hag a frikaz anean net. Ar Goff a varvaz kazi raktal. Demeet e oa. An denn a oa arelet eun tam pelloc'h gant an Dain, labourer-douar e Ladien.

**ROSTRENN**

*Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Depincé, peintre et Trésorier de la Société des Courses de Rostrenen, fonction qu'il remplissait depuis longtemps avec zèle. M. Depincé est décédé à l'âge de 47 ans : il a été inhumé le 15 mai.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

**KERGRIST-MOELLOU**

*Haute-Vesse.* — Depuis quelques années déjà, il est de tradition dans nos campagnes que lorsqu'un jeune homme passe la révision, ses parents réunissent en un banquet, tous les membres de la famille, les amis et les voisins. Cette habitude est tellement ancrée dans nos mœurs qu'il n'y a pas une seule maison si pauvre soit-elle, qui n'ait en cette occasion ses invités. Il va sans dire que dans ces réunions « la plus franche gaîté ne cesse de régner ». On y trinque, retrinque, on chante, parfois l'on danse. Quand la journée ne suffit pas, la nuit y passe, le lendemain l'on recommence. Je n'exagère pas en disant que, huit jours durant, la commune de Kergrist a été en liesse.

De toutes ces nombreuses réunions, il est dû une mention spéciale à celles de la Salle et du Goasvenn.

**SANT-NICOLAS-AR-PELEM**

*Fête des Fleurs.* — La jeunesse de St-Nicolas soucieuse de la prospérité de ce charmant pays dénommé à juste " La Suisse Bretonne " organise une fête des fleurs le dimanche 6 juin.

Cette fête a pour but de faire connaitre le pays. Espérons que les étrangers y viendront en grand nombre, des trains supplémentaires leur faciliteront le voyage

La société St-Nicolasienne, pleine d'entrain, rivalise de zèle pour le complet succès de cette fête et nous ménage des surprises.

Faisons des vœux pour que le soleil, indispensable dans ces réjouissances, les favorise de ses gais et chauds rayons.

X.

**Rappelez-vous, Cornouaillais des 3 départements qu'AR BOBL est bien votre seul Journal, imprimé en Cornouaille, par des Cornouaillais.**

**GOURIN**

*L'Etat est serviable.* — M. le baron de Boissieu, député de la 2· circonscription de Pontivy, vient de recevoir de M. le directeur des Chemins de fer de l'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler notre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à admettre à Guingamp, dans le train express 502 de Brest à Paris (arrivée à Paris à 6 h. 40 matin) les voyageurs de 3· classe en provenance de Carhaix et au-delà à destination de Paris.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que sous réserve de l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics, nous admettrons, à partir du 1·· juillet prochain, à Guingamp dans le train 502, les voyageurs de 3· classe en provenance des au-delà de Guingamp, vers Paimpol et vers Carhaix.

Veuillez agréer, etc.

Le train 502 est express et passe à Guingamp à 10 h, 19 du soir.

## Un remède bon marché

Asthmatiques qui souffrez toujours, essayez la Poudre Louis Legras, dont l'efficacité est attestée par des milliers de malades reconnaissants. Cette merveilleuse Poudre calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'emphysème, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites. Son prix est à la portée des bourses les plus modestes.

Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

## Kerne-Izel

**KEMPER**

*Chambre des Notaires.* — Voici la composition de la chambre pour 1909-1910 :

Président, M. Damey, notaire à Plogonnec ; syndic, M. Cottin, de Concarneau ; rapporteur, M. Miossec, d'Elliant ; trésorier, M. Schang, de Trégunc ; secrétaire, M. Coubé, de Quimper ; membres, MM. Gautier, de Briec, et Nir de Plovézet.

**KASTELLIN**

*Conseil municipal.* — A la session de Mai, le Conseil Municipal a émis le vœu qu'un 4e train soit créé sur la ligne de Carhaix à Châteaulin, partant de Carhaix vers 3 heures pour arriver à Châteaulin à 6 heures. Entre 10 h. 15 matin et 7 h. 15 soir, il n'y a pas de train reliant Carhaix et Châteaulin.

— *Poids et Mesures en Juin.* — Les localités suivantes recevront en Juin la visite des inspecteurs des poids et mesures :

Le Cloître-Pleyben, 7 juin de 8 à 11 h. ; Brasparts, le 8, de 7 à 11, et de 1 à 5 ; Lannédern, le 9, de 7 à 10 ; Loqueffret, le 9, de midi à 3 h. ; Brennilis, le 9, de 4 à 5 ; Coray, le 21, de 1 à 6 ; Leuhan, le 22, de 7 à 10 ; Trégourez, le 22, de midi à 3 ; Laz, le 23, de 9 à midi ; St-Goazec, le 23, de 2 à 5 ; St-Thois, le 26, de 9 à midi.

*Lezvarn korekstonal.* — Ar pricjou Herve Lostanlen, deuz *Kergloff*, ne n'em glevont ket gwall vad aboue int demeet. Ar gwaz a zorn e wreg. Ar 25 a viz Ebrel, Lostanlen a lakaz e wreg emeaz. Ober a reaz da vab e wreg, ganet deuz demezi kenta houma, sevel meaz e wele ha mond er porz ive, petra bennag oa klanv.

Lostanlen a dap 3 miz prison.

— An 3 a viz Meurz, an Aotrou Sant Simon, deuz *Sant Oazek*, a welaz na gerze ken ar stivellou da zigas dour, rag eur stivel blom a oa bet troc'het ha laëret var hed 20 metr. Klem e tougaz, hag al laëron a oa diguzet, Jean-Louis Breut, Yeun Ploc, ha Per Ploc. Ar rema a oa et var greiz an noz da werza ar gorzennou plom d'eur pillaouer, gant pehini e oant anavezet. An tri gomper a nac'h : memez tra e tapont bep a viz bidouf.

## Treger

**GWENGAMP**

*Avoué.* — Est nommé avoué près le tribunal de Guingamp, M. Guépin, de Saint-Brieuc en remplacement de Me Ruban.

— *Chambre des notaires.* — Voici la composition de la chambre de discipline pour 1909-1910.

Président : M. Monfort, notaire à Kermoroc'h ; syndic : M. Ronarc'h, notaire à St-Gilles-Pligeaux ; rapporteur : M. Mahé, notaire à Callac-de-Bretagne ; secrétaire : M. Colcanap, notaire à Guingamp ; trésorier, M. Le Cocq, notaire à Louargat ; membres : M. Guyomar, notaire à Goudelin ; Le Cozannet, notaire à Maël-Carhaix.

**BENAC'H**

*Justice de Paix.* — M. Guégan est nommé greffier de la justice de paix de Belle-Isle-en-Terre.

## HAUTE-BRETAGNE

**RAOZON**

*Scènes de sauvagerie.* — *Le Foyer* pièce théâtrale de MM. Mirbeau et Thaddée Nathanson, où les croyances catholiques sont ridiculisées, est à ce moment à l'ordre du jour. Partout où cette pièce se joue, les catholiques protestent hautement. A leurs manifestations, les anticléricaux répondent par leurs ordinaires scènes de sauvagerie. Apaches et marlous se joignent aux manifestants de principe, et profitent du trouble pour donner libre cours à leurs passions bestiales.

A Nantes des scènes déplorables se sont déroulées. A Rennes, mercredi soir, sous l'œil indifférent du maire et de la police, *Le Nouvelliste de Bretagne* a été assailli par une centaine d'apaches, qui ont brisé les vitres. Place du Théâtre, cléricaux et anticléricaux se sont battus, 30 arrestations ont été opérées. Il serait temps d'interdire des représentations qui ont le don de déchaîner de telles violences.

## LES BRETONS ÉMIGRÉS

**ALGER**

*Les Gars d'Armorique.* — Dimanche dernier, les gars d'Armor algérois eurent leur assemblée de printemps à la merveilleuse plage de Surcouf, près d'Aïn-Taya. La veille, la pluie avait paru, donnant un peu d'inquiétude aux Bretons, mais elle fit seulement plus belle la délicieuse campagne qu'on traverse pour gagner Aïn-Taya.

Gaiement, fraternellement aussi, on a piqueniqué sur la falaise pareille à une lande de « chez nous » ; avec là-bas, le charme du lointain immense de l'eau, si attirant à tout gas d'Armorique : « Ar mor », c'est la mer...

Ce fut une fort belle assemblée ; citons au hasar Mme et le général de Forsanz, Mme et M. Demangeat, M. Le Corvaisier, familles Joubert, Collin, Le Blais, Nograis, Marquer, Mme et M. Le Lay, MM. Pressoir, Le Masson, Evennou, Norvès... d'autres encore, tous bons amis et gais comme il convient à des Bretons.

Comme on fait au pays, à chaque pardon, qu'on soit du Treger, du Leon, du Vannetais ou de la Cornouailles, on a dansé avec entrain et joie une bonne partie de l'après-midi.

M. Dion, le sympathique compatriote, propriétaire à Surcouf, avait aimablement permis qu'on dispose du hall spacieux qu'il possède sur la plage. On a fort applaudi un gracieux pas trégorrois, original quadrille dansé par Mmes Joubert et le Lay, Mlles Vico et Triou, MM. Le Corvaisier, Le Blais, Charrier et Evenou.

Il va sans dire que la chanson n'a pas perdu ses droits : MM. Joubert père et fils, MM. Le Lay et Duval furent chaleureusement applaudis.

*Malgré les efforts des postiers révoqués et des meneurs de la Confédération Générale du Travail, la grève générale a échoué. Les appels des révolutionnaires n'ont pas été suivis de la masse ouvrière.*

*On considère la deuxième grève des P. T. T. comme terminée.*

## TRIBUNE DU TRAVAIL

**JARDINIER** célibataire, campagnard, connaissant culture et élevage, est demandé à demeure dans propriété bourgeoise de la région.

S'adresser au Journal.

**JEUNE FILLE** 25 ans, bonne instruction primaire, demeurant à la campagne chez ses parents demande place dans le commerce comme aide, factrice, ou employée. S'adresser au bureau du Journal.

**KERNEVEL** frères. demandent un jeune homme de 15 à 18 ans comme Domestique. Bon Breton, parlant breton. S'adresser Villa Kerlys, Sincenny, (Aisne).

**BULLETIN**
**des Ventes Volontaires & Judiciaires**
**Locations, Annonces Commerciales, etc.**

**Demandez à l'Imprimerie du Peuple**
**à Carhaix**

**Timbres Bretons** (6 couleurs) 1 centime la pièce.

Volumes à 1.50 de 500 pages, concernant *la Médecine ; les Maladies des animaux ; le jardinage ; la Cuisine, etc.*

Livres Bretons et Chansons Populaires. — Registres et tous Articles de Bureau.

**A MM. les Bouchers et Charcutiers**

L'Imprimerie du Peuple fournit du *Papier d'Emballage* imprimé par 100 kilos à partir de 50 francs papier ordinaire ; 55 francs le phormium ; 60 francs le bulle parcheminé ; 70 francs la cellulose satinée.

## BULLETIN FINANCIER

A Londres, l'emballement continue en ce qui concerne les valeurs sud-africaines. New-York est optimiste. En conséquence, la grève des P. T. T. paraissant finie, notre marché montre des tendances générales satisfaisantes.

Le 3 0/0 français s'échange à 97.60 et 97.70.

Le Serbe est en reprise à 84.30 ; le Turc cote 93.

L'Extérieure 98.80. Italien 104.50.

A noter la hausse des fond russes. 5 0/0 1906 101.90 ; 4 1/2 0/0 4909 libéré 96.40.

Société de crédit bien tenues. Banque de Paris 1635 ; Comptoir d'Escompte 715 ; Société Générale 668 Banque franco-américaine 478.

Chemins espagnols stationnaires.

Obligations 5 0/0 Chemins brésilien Victoria à Minas, deuxième série 443.

Bonne tenue du Rio à 1903.

En Banque, fermeté des mines d'or.

Obligations 5 0/0. Nord du Brésil 388 et 390.

Obligations 5 0/0. Energie Industrielle 478.

NOVEL,
42 rue Notre-Dame-des-Victoires. Paris

**CHEMINS DE FER DU MORBIHAN**

*Une journée à Saint-Nazaire*
*Le lundi de la Pentecôte, 31 mai 1909*

Départ de Vannes (gare départementale) via La Roche Bernard, permettant aux excursionnistes de passer une journée à Saint-Nazaire et de voir au passage le Pont suspendu de la Roche Bernard qui est appelé à disparaitre sous peu.

Départ de Vannes : (Gare dép.) 6 heures matin
Départ de Saint-Nazaire (—id.—) 7 heures soir

PRIX UNIQUE en 2e Classe 3 fr. 50

CHANTEZ — LISEZ
**La Bonne Chanson**
Revue du Foyer — Th. BOTREL, directeur
PARAIT LE 1er DE CHAQUE MOIS
*En vente partout : le numéro 1 fr. — Un an 12 fr.*
Paris, 55 rue Boissy-d'Anglas
LISEZ — CHANTEZ

Etudes de Me L. BALEY, Avoué à Châteaulin, et de Me LANCIEN, Notaire à Carhaix

—

**VENTE SUR LICITATION JUDICIAIRE**

*Le Lundi 7 Juin 1909*

*à 2 heures de l'après-midi*

en l'Etude de Me LANCIEN Notaire à Carhaix.

**D'un beau corps de Ferme**

*de 20 hectares* situé à *Trévilly*

**En la commune de SPÉZET**

Loué 1.100 francs l'an par bail authentique dont le cours expire le 29 Septembre 1910.

**Mise à prix : vingt-deux mille francs.**

**ci . . . . . 22.000 fr.**

2.2

Etudes de MMes BALEY, avoué à Châteaulin et GUIVARC'H notaire à Carhaix.

—

**VENTE** par licitation, *à 3 heures de l'après-midi*, en l'Etude, le lundi 7 juin 1909.

**D'Immeubles situés route de Callac, en la ville de Carhaix.**

En deux lots : 1· *Une maison avec jardinet. . . . . 1000 fr.*

1· *Une petite maison et appentis . . . . . 900 fr.*

S'adresser, pour tous renseignements à Me GUIVARC'H. 1-2.

Etude de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou.

—

**A VENDRE** par adjudication en l'étude et par le ministère de Me GUIRRIEC, *le Mercredi 26 Mai 1909*, à 2 heures de l'après-midi, près de la Ville de Châteauneuf-du-Faou, **Un Moulin à Eau** dit **ar Veil-Creïs**.

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, étang, chaussée, cour, prés, courtils et renable.

Le tout loué aux époux Gaonac'h, moyennant 360 francs l'an.

*Mise à prix . . . . . 600 francs.*

Etude de Me Paul LE BOUAR, docteur en droit, notaire à Gourin.

—

**A VENDRE** par adjudication publique et volontaire le *jeudi 3 juin 1909*, à 1 h. en l'étude, **une jolie propriété** au **Moulin-Neuf**, en **Motreff**, au bord de la route nat. de Lorient à Roscoff.

Mise à prix. . . . 6.000 francs.

On traiterait de gré à gré

**A VENDRE** par adjudication publique et volontaire, en l'étude, *jeudi 3 juin 1909*, en deux lots, divers **immeubles** situés en la ville de **GOURIN** occupés autrefois par la Gendarmerie.

1er Lot. — Une **maison**, avec cave, buanderie, water-closets, cour 5.500 fr.

2e Lot. — Une autre **maison**, avec cave en appentis et cour. . . 5.000 fr.

On traiterait de gré à gré avant l'adjudication.

**A VENDRE** par adjudication, en l'étude, *le samedi 12 juin*, à 2 heures, immeubles en deux lots, situés à *Pontbriant* en **Guiscriff**.

1. — *Une maison d'habitation*, à étage, et au levant, un bâtiment servant de cave.

Mise à prix. . . . 2.000 francs.

2. — *Une maison* servant d'atelier ; une prairie, *Prat Mine*, et un champ dit *Goarem Mine*.

Mise à prix. . . . 2.400 francs.

Ces constructions sont bien placées pour le commerce, et à profiter du 29 septembre 1909.

Se renseigner à Me LE BOUAR.

**A Vendre** par adjudication publique en l'étude le samedi 26 juin, à 1 heure une **jolie propriété** à *Roz-milliguet*, en *Le Saint* (Morbihan).

Bâtiments, cours, et 3 hectares de terres et prés, libres de jouissance le 29 septembre 1910.

Mise à prix . . . . 3.600 fr.

**A VENDRE** *par adjudication publique* le samedi 26 Juin à 2 heures, une **Petite Propriété** au Moustoir St-Michel, en **ROUDOUALLEC**, sur mise à prix de. . . . . 2.400 fr.

**A VENDRE** par adjudication publique en l'Etude, *le 24 Juillet à 2 heures*, une *Belle Métairie* à **Keraudrain** en **PLOERDUT** (Morbihan) d'un revenu net de 900 francs, proche le bourg en bordure de la route, et sur une mise à prix de . . . . . 26.000 francs.

**A vendre de gré à gré**

1· La coupe d'un taillis de 25 hectares, dit **Koat Lanvoëllan** en **GOURIN.**

2· Environ 1000 sapins dans le même taillis.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BOUAR,

MAISON D'HABILLEMENTS
pour Hommes Jeunes Gens et Enfants
AUBERT-LE MOLL
"A. DUGUESCLIN"
— Saint-Brieuc —
SUCCURSALE A CARHAIX
MARTIN, Chapellerie
*Rue du Général Lambert*
Toujours en magasin un grand choix de fournitures cédées avec des rabais considérables.

VINS & SPIRITUEUX en GROS
S. PALIERN
GOURIN (Morbihan)
M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances **Le Soleil** (Incendie, Vie, Accidents) 44, rue de Châteaudun, à Paris, pour la *Haute-Cornouaille* (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des **sous-Agents dans chaque commune.**
La Compagnie **Le Soleil** fondée en 1829, est une des plus anciennes et des plus séri uses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

Teinturerie LE BIHAN-ROLLAND
MORLAIX
La Maison LE BIHAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environs qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez **Mme HERVELEU**, *Epicerie, rue du Général-Lambert.*
Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés **franco** dans le plus bref délai.
**Désinfection à domicile**



Carhaix, Imprimerie du Peuple
*Le Gérant :* Louis GOURLET.



Ecrémeuses "ECLAIR"
la meilleure marque du Monde

Pierre ALLAIN
*Agréé de l'Union de France*
CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN
CARHAIX
Armes et Cycles
MACHINES AGRICOLES
*Machines à coudre*
Articles de pêche

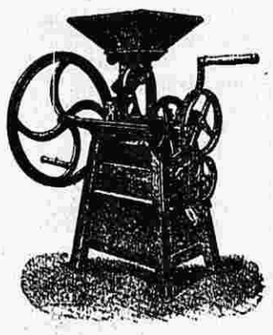

Moulins à grains avec Blutteur
pour moudre et faire le pain chez soi

Pharmacie
P. Ladouce
à
QUIMPER

Quincaillerie
A. Tréanton
à
Landivisiau

LACTINA SUISSE
ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS
*Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900*
*Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905*
*Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906*
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON
Usine électrique : Place des Charpennes.
DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
En dépôt chez MM.
Pharmacie P. Baron, à Carhaix

Pharmacie
G. Habrial
à
QUIMPERLÉ

Pharmacie
E. Cheminant
à
St-BRIEUC

MACHINES A TRICOTER
de tous Systèmes
Apprentissage gratuit

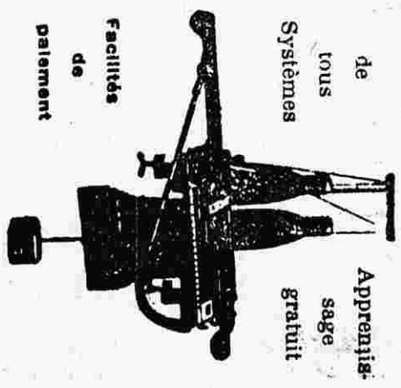

Facilités de paiement
Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrelle, 6
MORLAIX
*Voir les Modèles au Magasin*

Henri BAVARD
Dentiste
2, Quai de Léon MORLAIX

Horlogerie — Bijouterie — Librairie
Machines à Coudre NEWHOME
Auguste CROC
*Rue Fontaine Blanche*
CARHAIX
Assurances LE PHENIX
Bagues et Broches
Photographies simili-émail sur Broches et Epingles de cravate
*Grand choix d'Articles de Première Communion*
GRANDE VARIÉTÉ DE BIJOUX POUR CORBEILLES DE MARIAGE
—« BOUQUETS D'ORANGER »—
NOUVEAUTÉ !
Charmants **Petits Panneaux**, imitation peinture à l'huile, pour ornementation de Salles, Salons, Bureaux etc. — *La paire depuis 3 francs.* — Je reproduis en panneaux de couleur n'importe quelle photo, paysage ou carte-postale.
*Voir les Modèles en Etalage*

FINE REDEMPTOR ET MADÈRE BLANDY
(Spécialités)
*ASSURANCES — VIE — INCENDIE — ACCIDENTS*
Représentation de Vins et Spiritueux
Paul GOURLAOUEN
Au "Rendez-vous du Marché" — Rue Fontaine-Blanche
Carhaix (Finistère)

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la METRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

Exiger ce portrait

JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption, jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiénitine des Dames (1 f. 25 la boîte).
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'âge, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 f. 50 le flacon, 4 fr. 10 fc; les 3 fl. fc gare contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Phie Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
*(Notice et renseignements gratis et franco)*

En vente chez M. Baron, pharmacien
Carhaix

Supériorité des Eaux-de-Vie
ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS
Du PENHOAT & BERNARD
PAIMBŒUF (Loire-Inférieure)
Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé.
Demandez Echantillons

Petra eo ar paz ?
*Ar paz a ziskuez eo klanv ar skevent*
Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas anê kuit.
Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder.
Ar Sirop Celtique
a lak da grenchat hag a wella d'ar gouli
AR SIROP CELTIQUE a harz ar boan hag ive ar skuizder.
E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz.
PRIZ 1 skoed. — En gwerz en holl apotikerezou mad.
*Kaset franko evid mandat-post d'an* Aot. MOREUL, *Farmasian e Landerne.*

*Comptoir Agricole de Bretagne*
TÉLÉPH. 2
Vve Ch. MARÉCHAL
21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC

Ecrémeuse LANZ
La plus simple de toutes les écrémeuses
Brabants MELOTTE
les plus légers, les plus résistants
Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.
*En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.*

VENTE DES DERNIERS BILLETS
La LOTERIE des ARTISTES offre 621.100 francs de LOTS
déposés d'avance dans les Caisses du Comptoir National d'Escompte de Paris, ainsi qu'en fait foi le fac-simile du reçu ci-dessous.

Paris le 9 janvier 1908
Le Directeur soussigné du COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS certifie, pour valoir ce que de droit, qu'il a été ouvert sur ses livres un compte intitulé:
"LOTERIE de la SOCIETE de SECOURS MUTUELS des ARTISTES LYRIQUES
au crédit duquel repose une somme de Six cent vingt et un mille cent francs (fcs.621.100) affectée par M. MENARD, dit DRANEM, Vice-Président de la Société de Secours Mutuels des Artistes Lyriques, dont le siège est à Paris, 3 rue de l'Echiquier, au paiement des lots de la loterie qu'il a été autorisé à organiser par Arrêté Ministériel du 19 Avril 1907.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
*Le Directeur Général Administrateur*

TIRAGE IRREVOCABLE et sans aucune Remise Possible
15 JUIN
UN FRANC LE BILLET

| | | |
|---|---|---|
| 1er Gros Lot de | 250.000fr. | 250.000fr. |
| 2me — | 100.000fr. | 100.000fr. |
| 3me — | 50.000fr. | 50.000fr. |
| 50 Lots de | 1.000fr. | 50.000fr. |
| 142 — | 500fr. | 71.000fr. |
| 1001 — | 100fr. | 100.100fr. |
| 1196 Lots | *en OR et représentant* | 621.100fr. |

Tous ceux qui désirent participer au tirage devront prendre DÈS MAINTENANT leurs billets mis en vente dans tous les bureaux de tabac, libraires, papetiers. Pour les envois à domicile, s'adresser à l'*Administrateur de la Loterie, 110, boulevard Sébastopol, Paris,* où tout acheteur de 5 billets recevra gratuitement la liste officielle des numéros gagnants. — Joindre 0f 10 pour le port et pour les envois en timbres, ajouter 0f 10 pour le change.
L'EMISSION VA ÊTRE CLOSE. HATEZ-VOUS !!!


Pour légalisation des signatures ci-contre

En Mairie de Carhaix, le